

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 3 avril 2017 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 88-II;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié, relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier;

Sur la proposition de la chef du service du contrôle général économique et financier et de la directrice du budget,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Bernard BACHELLERIE, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté auprès du directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de l'assister dans ses fonctions de contrôle budgétaire, à compter du 10 avril 2017.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 3 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
H. CROCQUEVIELLE